



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2115

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Rue des 2 Joannes - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2115**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Rue des 2 Joannes - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

**1° - Le contexte**

Le projet de voirie dit « des 2 Joannes » reliera à terme la rue Joannes Masset dans le quartier Gorge de Loup, à la rue Joannes Carret dans le quartier de l'industrie.

Un des derniers tronçons restant à aménager concerne la rue de la Claire, située entre la rue Diebold et la rue de Bourgogne. Actuellement à sens unique, il bénéficie d'un emplacement réservé inscrit au PLU pour un élargissement à 19 mètres. Le programme de voirie est défini, il s'agira de poursuivre le même aménagement que sur les tronçons déjà livrés.

Cette voirie présente aujourd'hui une ambiance dégradée, accentuée par une occupation massive du stationnement, y compris illicite.

Le foncier impacté par cet élargissement est aujourd'hui la propriété de la Métropole. C'est un foncier bâti et en partie occupé : locataires d'appartements, baux commerciaux et convention précaire. Les bâtiments sont dans un état très dégradé et nécessitent régulièrement des opérations de maintenance pour sécuriser les lieux et éviter leur mise en péril. Une partie des évictions a été lancée.

**2° - Le projet**

Le projet viaire permettra, outre la mise en double sens de la voie en cohérence avec le projet global dit "des 2 Joannes", la requalification complète de l'espace public. Il permettra un meilleur partage des espaces avec la création de bandes cyclables bi-latérales, la réorganisation du stationnement, la plantation d'arbres d'alignement et l'aménagement de trottoirs accessibles.

La requalification de l'avenue permettra de lui apporter une réelle qualité paysagère, tout en sécurisant les modes de déplacement doux et en rationalisant les espaces de stationnement. Cet aménagement permettra de rendre l'avenue plus attractive pour les différents usages et de poursuivre la rénovation du quartier.

Afin d'engager le projet, il convient de poursuivre les évictions pour libérer les locaux et de réaliser les études préalables. Un diagnostic avant démolition sera réalisé sur les bâtiments, après nettoyage des locaux.

Le montant des études préalables, des diagnostics et du nettoyage des locaux est estimé à 250 000 € TTC, sur le budget principal.

Il est donc proposé une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de :

- 250 000 € TTC sur le budget principal.

Les travaux feront l'objet d'une nouvelle demande d'individualisation d'autorisation de programme après la phase d'études.

A titre d'information, le montant global des évictions en cours et à engager est estimé à 750 000 € TTC, sur le budget fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux études préalables.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie à la charge du budget principal, pour un montant de 250 000 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € en 2017,
- 150 000 € en 2018,

sur l'opération n° OP09O0648.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**